



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – Jeudi 23 avril 2026

L'an 2026 et le deux avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Sébastien JACOB, Maire.

Présents :			
Sébastien JACOB	Jocelyne JOUCQUE	Bruno FARINA	Charlène SAUVÉ
Didier COSTE	Hélène CHABOCHE	Julie PIERRE	Ariane MARRE
Quentin SEROT	Aurélié ALVES DE MAGALHAES	Martine MARCHAND	Dolorès BUNOUST
Vanessa ADJAOUD	Stéphanie PATRIX-PICARD	Sylvain GRENIER	Sébastien COME
Thomas DAUPHIN	Charlotte FADEUILHE	Cédric DUPIN	Guillaume HURET
Gérard SOURRISSEAU	Frédéric SAINT-GILLES		
Absent(s) ayant donné procuration :			
Alicia MACHADO A	Maxime HATREL A	Cécile RENOULT A	David VORWALTER A
Charlotte FADEUILHE	Frédéric SAINT-GILLES	Charlène SAUVÉ	Sébastien CÔME
Absent(s) Excusé(s) :	Paul MERY DE BELLEGARDE	Absent(s) :	

La séance est ouverte à 20H00.

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

- ➔ Monsieur le Maire sollicite un candidat pour assurer le secrétariat de séance.
- ➔ Madame Hélène CHABOCHE est candidate.

Monsieur le Maire propose au vote la candidature de Madame Hélène CHABOCHE, en qualité de secrétaire.

Après en avoir délibéré par :

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	25	Abstention(s)	
Votant(s)	25	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	25

- ➔ Madame Hélène CHABOCHE est désignée secrétaire.

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire :

- Approbation du dernier procès-verbal (séance du 2 avril 2026)
- Désignation des membres :
 - o Pour la Commission Communale des Impôts Directs
 - o Pour la SAEDEL
- Vote des taux d'impositions 2026
- Vote des tarifs communaux
- Vote du budget 2026

Approbation du Procès-Verbal du 2 avril 2026

Monsieur le Maire demande si des modifications sont à apporter au Procès-Verbal du 2 avril 2026.

Madame Julie PIERRE indique que les éléments concernant le camping-car devaient être précisés dans le compte rendu, et cela n'a pas été fait.

Il est donc décidé d'enlever cette phrase du Procès-Verbal : « Monsieur le Maire n'ayant pas les éléments précis en mémoire, propose que ces éléments soient indiqués dans la rédaction du compte rendu ».

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

➔ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	25	Abstention(s)	
Votant(s)	25	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	25

➔ La procès-verbal est adopté.

Désignation des membres aux différentes instances

Monsieur le Maire expose ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les textes régissant les différents organismes au sein desquels la commune doit être représentée,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants pour siéger au sein de divers organismes, syndicats, établissements publics et instances extérieures,

Considérant que, conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil municipal peut procéder à ces désignations au scrutin public ou à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire imposant un mode de scrutin particulier,

Monsieur le Maire propose :

Pour la **Commission Communale des Impôts Directs** :

ADJAOUD Vanessa, ALVES DE MAGALHAES Aurélie, BESNARD Céline, BUNOUST Dolorès, CHABOCHE Hélène, COME Sébastien, COSTE Didier, DAUPHIN Thomas, DUPIN Cédric, FADEUILHE Charlotte, FARINA Bruno, FINK Pascale, GRENIER Sylvain, HATREL Maxime, HURET Guillaume, JACOB Delphine, JOUCQUE Jocelyne, MACHADO Alicia, MARCHAND Martine, MARRE Ariane, MERY DE BELLEGARDE Paul, MIRLEAU

Olivier, PATRIX PICARD Stéphanie, PICARD Céline, PIERRE Julie, RENOULT Cécile, SAINT-GILLES Frédéric, SAUVÉ Charlène, SEROT Quentin, SOURISSEAU Gérard, TANGUY Vincent, et VORWALTER David.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	25	Abstention(s)	
Votant(s)	25	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	25

→ La délibération est adoptée

Pour la **SAEDEL** :

Monsieur le Maire rappelle que Saint-Lubin-des-Joncherets est actionnaire de la SAEDEL, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales. À la suite des élections municipales il convient de procéder à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société SAEDEL.

Monsieur Gérard SOURISSEAU, actuel président de la SAEDEL, fait un petit résumé sur l'historique de la SAEDEL et de ses liens avec la mairie. Monsieur Gérard SOURISSEAU ne souhaitant pas se représenter à ce poste de président propose à Monsieur le Maire de reprendre le relais comme représentant SAEDEL.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée

Arrivée d'Aurélié ALVES DE MAGALHAES à 20 h 24.

Vote des taux d'impositions 2026

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes directes locales. Compte tenu des besoins de financement des services locaux et du budget primitif 2026, il est proposé de fixer les taux comme suit :

Taux appliqués	
Taxe Foncière Bâti	41.55%
Taxe Foncière non Bâti	31.59 %
Taxe d'Habitation	9,40 %

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée

Vote des tarifs communaux

Monsieur le Maire expose ;

Comme chaque année, une actualisation des tarifs communaux est proposée au 1^{er} janvier. Il est proposé au conseil municipal les tarifications suivantes qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

DROIT DE PLACE	
Place de la Poste	20.00
Place du marché rue Georges Cloarec	20.00
Stationnement camion outillage	100.00
BOIS DE CHAUFFAGE	
Agents communaux	32.00
Autres demandeurs	60.00
BOIS BLANC	
Agents communaux	24.00
Autres demandeurs	40.00
CONCESSION CIMETIERE	
Terrain (15 ans)	155.00
Terrain (30 ans)	255.00
Columbarium (15 ans)	250.00
Columbarium (30 ans)	350.00
Cavurne (15 ans)	210.00
Cavurne (30 ans)	320.00
Jardin du souvenir plaque + autocollant	42.00

BIBLIOTHEQUE	
Moins de 16 ans	Gratuit
Plus de 16 ans	Gratuit
LOYERS COMMUNAUX	Location selon IRL
LOYER DES JARDINS COMMUNAUX	54.00
<p style="text-align: center;">CHENIL :</p> <p style="text-align: center;">1^{er} jour/nuit de prise en charge : 50,00 €</p> <p style="text-align: center;">Par jour supplémentaire : 15,00 €</p>	
PARTICIPATION SCOLAIRE	
Enfant maternelle hors commune	1 100.00
Enfant primaire hors commune	700.00
REPAS CANTINE	
Repas enfant	3.50
Repas adulte	4.40
Repas enfant hors commune	4.00
Repas occasionnel	5.00

	TARIFICATION DES SALLES POUR 2026					PERIODE D'HIVER DU 1ER OCTOBRE AU 30 AVRIL
	Lubinois	Habitants de la Vallée d'Avre	Extérieurs	Associations Lubinoises (manifestations non payantes) Gratuité 1 fois par an	Associations Lubinoises + Comités d'entreprises (manifestations payantes/ouvertes au public) Gratuité 1 fois par an	
Location matériel (table, 5 chaises, 1 banc)	3 €	non	non	Gratuit	Gratuit	
Petit barnum avec assistance au montage 8X5	150 €					
Barnum 10X5	200 €					
Cauton barnum	500 €					
Transport du matériel sur la commune	50 €					
Cauton et manifestation voie publique	150 €					
Salle des fêtes						
1/2 journée	non	non	non	65 €	non	
Location 1 jour week-end	360 €	616 €	716 €	130 €	150 €	60 euros en +
Location 2 jours week-end	450 €	716 €	916 €	150 €	215 €	90 euros en +

location jour férié supplémentaire	60 €	100 €	150 €	20 €	20 €	60 euros en +	
Arrhes	50% de la location						
Caution sans cuisine	750 €	1 000 €	1 000 €	750 €	750 €		
Caution avec cuisine	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €		
Utilisation cuisine avec équipements	90 €	150 €	150 €	20 €	40 €		
Location vaisselle(par lot de service loué)	1€ /lot	1€ /lot	1€ /lot	1€ /lot	1€ /lot		
Centre Edouard Hoff							
1 jour	175 €	303 €	non	45 €	90 €	60euros en +	
2 jours	300 €	513 €		75 €	150 €	90 euros en +	
jour férié supplémentaire	30 €	50 €		15 €	15 €	60 euros en +	
Caution	250 €	300 €		250 €	250 €		
Salle des associations							
1/2 journée par semaine (funérailles)	45 €	82 €	non				
Caution	150 €	150 €					
		LUBINOIS		HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS LUBINOISES	
Chapelle Ermitage	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	
1 jour	140 €	252 €	222 €	302 €	35 €	70 €	
2 jours	220 €	332 €	322 €	402 €	55 €	110 €	
jour férié supplémentaire	40 €	40 €	40 €	40 €	10 €	10 €	
Caution	350 €		350 €		350 €		
Salle du Haut Venay	Saint Lubin et Nonancourt						
2 jours	520 €					90 euros en +	
3 jours	700 €					120 euros en +	
Cautions	1380 + 120 € (ménage)						
- 30% sur les salles pour le personnel 1 fois par an // - 20% pour les élus 1 fois par an							
Gratuité 1 fois par an de la location des salles pour les spectacles "au chapeau" - Gratuité une fois par an par association							

Madame Charlène SAUVÉ rappelle qu'on avait évoqué l'idée de ne plus louer aux particuliers le centre Edouard Hoff.

Monsieur le Maire confirme. Les locations ont été arrêtées à la suite de problèmes de fosse septique. Cependant, cette décision peut être revue, en précisant que la Chapelle et la cuisine peuvent être louées, en précisant que les sanitaires et les espaces verts demeurent publiques.

Madame Aurélie ALVÈS DE MAGALHAES demande s'il y a du chauffage à la Chapelle ?

Monsieur le Maire répond par la négative, seuls les petits bungalows sont chauffés.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée

Madame Jocelyne JOUCQUE, 1^{ère} adjointe en charge des finances, remercie Madame Lauren ROLAIS, Chargée de gestion comptabilité, présente à ce conseil, pour son travail au service de notre mairie.

Madame Jocelyne JOUCQUE indique que la Commission des finances s'est réunie, en amont de ce conseil et rappelle que la commission des finances est un outil de pilotage et de contrôle qui permet à une mairie de gérer son budget de façon plus rigoureuse, transparente et collective.

La commission des finances prépare le budget communal, assure un suivi des finances, informe les élus et éclaire le conseil municipal sur les projets d'investissements et les choix fiscaux.

Madame Jocelyne JOUCQUE informe que Monsieur DUCASSE, Conseiller à la Direction Générale des Finances Publiques, présent lors de la commission, a fait une présentation de la situation de notre commune au 31 décembre 2025, et a déclaré que la situation était bonne.

Cependant, même si la situation budgétaire est correcte, Madame Jocelyne JOUCQUE et Monsieur le Maire recommandons une grande prudence, d'une part car 2026 est une année de transition et d'autre part, car 2027 est une année d'élections législatives et nous ne connaissons pas les nouvelles mesures gouvernementales.

Madame Jocelyne JOUCQUE présente ensuite les chapitres des sections fonctionnement et investissement.

FONCTIONNEMENT – DEPENSE	2026
CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 382 302 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 200 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	885 150 €
CHARGES FINANCIERES	38 902,89 €
CHARGES SPECIFIQUES	5 000 €
DOTATION AUX PROVISIONS	42 000 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	201 597,66 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	293 451,22 €
TOTAL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSE	5 048 403,77 €

FONCTIONNEMENT - RECETTE	2026
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 181 494,25 €
ATTENUATIONS DE CHARGES	23 000 €
PRODUITS DES SERVICES ET DOMAINES	161 050 €
IMPOTS ET TAXES	975 912 €
FISCALITE LOCALE	1 260 500 €
DOTATION ET PARTICIPATIONS	1 361 088 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	82 000 €
PRODUITS SPECIFIQUES & FINANCIERS	1 100 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 259,52 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - RECETTE	5 048 403,77 €

INVESTISSEMENT – DEPENSE	2026
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT	2 259,52 €
EMPRUNTS ET DETTES	220 892,74 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (FRAIS ETUDES)	44 000 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	67 421 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (PROJETS 2026)	1 039 093,14 €
TOTAL INVESTISSEMENT – DEPENSE	1 373 657,40€

INVESTISSEMENT – RECETTE	2026
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	556 408,52 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	201 597,66 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	293 451,22 €
DOTATIONS (FCTVA – TAXE AMENAGEMENT)	85 000 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	237 200 €
TOTAL INVESTISSEMENT – RECETTE	1 373 657,40 €

À la suite de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2026. Le rapport de présentation détaillé commente les données financières principales pour chacun des chapitres.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	27	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- 120 ans de l'école du Bourg : Monsieur le Maire indique que le samedi 6 juin 2026 seront célébrés les 120 ans de l'école du Bourg, Un ancien camion de pompier sera mis en exposition. Pour ce faire, il est sollicité une subvention de 200 euros.
 - Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande, qui sera votée et versée avec l'attribution globale des subventions.
- Commémorations du 8 mai : Monsieur le Maire rappelle que les commémorations du 8 mai auront lieu à 10 heures pour St Lubin des Joncherets, à 10 h 45 pour la Madeleine de Nonancourt et à 11 h 30 pour Nonancourt. Monsieur le Maire compte sur la présence des conseillers municipaux.
- Camping-cars : Madame Hélène CHABOCHE invite les conseillers municipaux à l'inauguration du site Camping-cars qui aura lieu le 3 juin à 19 heures.
- Fête du Printemps : Madame Dolorès BUNOUST informe qu'il y aura une manifestation le dimanche 26 avril intitulée « la fête du printemps ».

Problèmes d'accès : La mairie a diffusé, via l'association CPTS NOEL, un QR code permettant d'identifier les patients ne disposant pas de médecin traitant. Madame Vanessa ADJAOUD demande si la Mairie a eu des inscriptions suite à la publication parue sur la page Facebook de la Mairie,

- Monsieur le Maire répond par la négative. Monsieur le Maire précise que cette situation avait été anticipée. L'ouverture de la plateforme est prévue dans les prochaines semaines et répond à un cadre très encadré et normé.
- Ecoles : Madame Charlène SAUVE, informe qu'elle travaille sur une étude pour le car communal, que les réunions des conseils des écoles débutent au mois de juin. Elle invite le conseil municipal à assister à la kermesse de l'école du Clos qui aura lieu le 27 juin.
- Madame Vanessa ADJAOUD informe que l'école du Parc organise son spectacle de fin d'année, le mardi 23 juin 2026 à la salle de fêtes, à partir de 18h00 et que l'association Les Enfants Du Parc organise un repas convivial des familles à l'issue en proposant une formule pizza/boisson/glace dans la cour de l'école, en collaboration avec LA P'TITE FRINGALE, partir de 20h30
- Associations : Bruno Farina indique que la réunion des associations aura lieu le 20 mai à 19 h 30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 h 10.

Madame Hélène CHABOCHE

Secrétaire de séance

Monsieur Sébastien JACOB

Maire